

**Département de la Savoie**  
**COMMUNE DE CHAMOIX-SUR-GELON**

---

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 21 janvier 2015**

L'An deux mille quinze, le 21 janvier à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur René AGUETTAZ, Maire.

Etaient présents: Stéphane AGUETTAZ, Raymond BILLIET, David BOUVET, Alexandre DALLA-MUTTA, Germaine DÉNARIÉ (par procuration), Arnaud DEVIN (par procuration), Annie DHÉNIN, Philippe FANTIN, Daniel MICLO, Patricia VILLARD, Nadège VILLIERMET (par procuration), Didier BAIDO (par procuration), Cécile CORNILLAT

Etait absent:

**ORDRE DU JOUR:**

- ✓ **ZAC de la Ruche : fin de mission de la SAS et arrêt des comptes**
- ✓ **Communauté de Communes Cœur de Savoie : approbation du rapport de la CLECT**
- ✓ **SIEGC : convention de prise en charge d'une partie des frais de fonctionnement du service périscolaire**
- ✓ **Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2015**
- ✓ **Centre Municipal de Santé : avancement du projet**
- ✓ **Divers**
- ✓

-----  
Désignation du secrétaire de séance : Daniel MICLO

Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité

**1- ZAC de la Ruche : fin de mission de la SAS et arrêt des comptes :**

Le Maire rappelle qu'en application de la Convention Publique d'Aménagement signée le 02/09/2004, la commune a confié à la Société d'Aménagement de la Savoie (SAS) la réalisation de la ZAC de la Ruche. L'opération d'aménagement étant à ce jour achevée tant en dépenses qu'en recettes, le bilan de clôture définitif s'établit comme suit :

Bilan de liquidation : 1 030 125.91 €

Les recettes s'élèvent à : 1 205 665.83 €

**Décision : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, arrête définitivement les comptes au montant indiqué ci-dessus, donne quitus à la SAS pour sa mission, accepte la fin de mission de la SAS et autorise la SAS à reverser l'excédent de trésorerie constaté à la commune pour la somme de 175 539.92 €**

**2- Communauté de Communes Cœur de Savoie : approbation du rapport de la CLECT :**

Le Maire rappelle la création de la CCCS au 1<sup>er</sup> janvier 2014, ce qui a entraîné des transferts de compétences des communes vers la CCCS. Conformément au Code Général des Impôts, a été créée la Commission Locale chargée de l'Evaluation des Transferts de Charges entre les communes et la CCCS. Cette commission s'est réunie afin d'examiner les transferts de la compétence périscolaire pour ST PIERRE D'ALBIGNY, ST JEAN DE LA PORTE, CRUET et FRETERIVE et de la prise en charge par la CCCS de l'aide financière versée à l'ADMR de ST PIERRE D'ALBIGNY par ces mêmes communes.

**Décision : Le conseil municipal, après examen du rapport de la CLECT et conformément à sa décision, approuve à l'unanimité les transferts de charges définis dans le rapport.**

### **3- SIEGC : convention de prise en charge d'une partie des frais de fonctionnement du service périscolaire :**

Le Maire rappelle que la compétence scolaire auparavant gérée par la Communauté de Communes du GELON et du COISIN est depuis le 1<sup>er</sup> avril 2014 transférée au Syndicat Intercommunal des Ecoles du GELON COISIN

En date du 12 juillet 2007, le conseil municipal avait approuvé une convention de service passée avec la CCGC pour l'organisation des coins repas dans le cadre de l'accueil périscolaire.

Courant novembre 2014, le SIEGC, qui a repris la compétence scolaire, a adressé à la mairie une nouvelle convention, fixant les modalités d'organisation des coins repas.

**Décision : le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention de prestation de service à passer avec le SIEGC, pour l'organisation du coin repas dans le cadre de l'accueil périscolaire et le remboursement d'une participation correspondant au coût du service, soit 3 € par repas pris par les enfants résidant sur son territoire.**

### **4- Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2015:**

Préalablement au vote du BP, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2014.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1<sup>er</sup> trimestre 2015 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le conseil municipal peut autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au BP 2014

Soit :

Chapitre 21 : 148 395 €

Chapitre 23 : 150 000 €

**Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le mandatement des dépenses d'investissement 2015 dans la limite des crédits indiqués ci-dessus, et ce, avant le vote du BP 2015.**

### **5- Centre Municipal de Santé : avancement du projet :**

Le permis de construire a été déposé en date du 16 janvier 2015

Une première réunion de présentation de la démographie médicale sur le secteur de CHAMOIX SUR GELON et de la Combe de Savoie est en préparation. Seront invités : les élus des communes concernées, les professionnels de santé, des membres de l'ARS (Agence Régionale de Santé), l'architecte, le TDS (Territoire de Développement Social) entre autres.

Ces réunions permettront la finalisation et la conformité du dossier pour présentation aux organismes en charge de l'attribution de subvention.

### **DIVERS :**

- **Convention de partenariat avec le CNFPT : compte tenu de la croissance des besoins en formation des collectivités et de leurs agents, le CNFPT a augmenté et diversifié ses actions de formation, ce qui donne lieu à une contribution des collectivités hors cotisation. Les échanges de prestations avec contrepartie financière, réalisés entre organismes publics, donnent lieu à passation de convention : accord à l'unanimité**
- Compte rendu de la réunion avec Monsieur le Préfet sur le retour d'expérience suite à l'épisode neigeux des 27 et 28 décembre 2014. Daniel MICLO précise qu'il est important que la commune élabore son Plan Communal de Sauvegarde (PCS)
- Football : nouvelle réunion prévue le **vendredi 30 janvier 2015 à 19H en Mairie** pour un appel aux bénévoles. Arnaud DEVIN distribue des flyers d'information aux parents d'élèves.
- Prévoir l'élaboration du calendrier des manifestations. Un mail pourrait être envoyé aux associations afin qu'elles donnent leurs dates de manifestation.
- **TRAVAUX :**
  - Travaux sacristie : un devis a été demandé, prévoir une visite de la toiture. Prévoir éclairage vitrines + alarme

- Poids public (bascule) : prévoir sa réfection
  - Infiltration d'eau par le toit terrasse au-dessus du Crédit Agricole : une expertise a été réalisée, des travaux devraient suivre.
  - Effondrement d'une petite partie du mur d'enceinte du Château : les travaux de réparation sont en cours et devraient être terminés pour la fin de semaine
  - Carrefour devant la mairie : une reprise du rond-point est indispensable. En prévoir un franchissable ? la commission travaux devra se pencher sur le problème.
  - Une reprise du pont sur le ruisseau de MONTENDRY (vers centrale hydroélectrique) est nécessaire
- Organisation d'un ramassage des encombrants

Fait à CHAMOIX SUR GELON le 22 janvier 2015

Le secrétaire de séance,

Le Maire,